

## Immobilier

VENTE RÉGION BREST

**ARMORIQUE HABITAT**  
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA  
**À vendre**  
**À PLABENNEC**  
MAISON T3 en duplex de 61,61 m<sup>2</sup>, composée d'une entrée, salle de bains, wc indépendant, une chambre, salon-séjour, cuisine, 2<sup>e</sup> étage : une chambre. Garage attenant. Jardin. Assainissement collectif. Chauffage électrique. Classement énergie E.  
**Prix : 128 000 €**  
Pas de frais de négociation  
Frais de notaire réduits  
Délai de priorité pour les locataires des bailleurs sociaux jusqu'au 23 juin 2023  
**02 98 85 42 48**  
accession@armorique-habitat.fr

**ARMORIQUE HABITAT**  
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA  
**À vendre**  
**À PLOUGUERNEAU**  
MAISON T2 de plain-pied de 50 m<sup>2</sup>, composée d'une entrée, cellier, salle de bains, salon-séjour, cuisine, une chambre. Jardin. Garage. Vue mer. Assainissement collectif. Chauffage électrique. Classement énergie E.  
**Prix : 112 000 €**  
Pas de frais de négociation  
Frais de notaire réduits  
Délai de priorité pour les locataires des bailleurs sociaux jusqu'au 23 juin 2023  
**02 98 85 42 48**  
accession@armorique-habitat.fr

RENDEZ-VOUS SUR  
letelegramme.fr

## Annonces officielles

Sur [bretagne-marchespublics.com](https://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](https://regions-annonceslegales.com)  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 (NOR : MICE2231563A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements de la Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

## LEGALES ET JUDICIAIRES

## Marchés publics - Procédure adaptée



## MARCHÉ DE SERVICES

## Marché de prestations de services en assurances

Commune de Cléguérec, 10, place Pobéguin, 56480 Cléguérec.  
SIRET 215 600 712.

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>  
Contact : M. Nicol.

E-mail : [daniel.nicol@cleguerec.bzh](mailto:daniel.nicol@cleguerec.bzh)

Intitulé du marché : marché de prestations de services en assurances.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date et heure limites de réception des plis : 10/07/2023, 12 h.

Conditions de participation : attestation ORIAS ; lien ACPR.

Capacités techniques et professionnelles : justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités énoncées dans le règlement de consultation.

L'opération est composée de 6 lots distincts, à savoir :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes.

Classification CPV : objet principal, 66515200.

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes.

Classification CPV : objet principal, 66516000-0.

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes.

Classification CPV : objet principal, 66514110-0.

Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité.

Classification CPV : objet principal, 66513000-9.

Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Classification CPV : objet principal, 66513000-9.

Lot 6 : assurance des prestations statutaires.

Classification CPV : objet principal, 66512000-2.

## Transactions diverses

ANIMAUX

## Cessions d'animaux domestiques

## ► Obligations des éleveurs

Les éleveurs et les établissements de vente (animaux-matériaux...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.  
Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Informations obligatoires :

- L'âge des animaux
- L'inscription ou non à un livre généalogique
- Leur numéro d'identification ou celui de leur mère
- Le nombre de chiots ou de chatons de la portée
- Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.  
Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) ou le livre officiel des origines félines : [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr)

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

## ► Obligations des acheteurs

L'acheteur doit avoir les moyens (y compris financiers) nécessaires à la satisfaction des besoins de l'animal acheté relatifs à sa santé, son alimentation, ses conditions d'hébergement, son identification, sa socialisation, son sevrage et son éducation.

## Chiens

Vends **Mâles Chihuahua** non-LOF, nés le 13/02/2023, portée 3, siret 83024434900015, mère 250268500707626.  
Prix intéressant. Tél. 02 98 59 33 00 HR  
1545909

## Véhicules

## ACHAT AUTOMOBILE



**ACHÈTE cash** au meilleur prix tout type de camping-car, fourgon aménagé, caravane (même avec infiltrations), ainsi qu'utilitaire, 4x4, cabriolet avec ou sans CT, même fort KM. Paiement sécurisé. Me déplace 7j/7.  
Tel 06 59 50 45 26. 1542781

## Enquêtes publiques

COMMUNE DE CLÉGUER

## ENQUÊTE PUBLIQUE

**Avis d'enquête publique unique, révision alléguée n° 1 et modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme du mardi 27/06/2023, à 9 h, au vendredi 28/07/2023, à 17 h**

**Objet de l'enquête** : projets de révision alléguée n° 1 et de modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) opposable.

**Commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Rennes** : M. Jean-Paul Boléat.

**Organisation de l'enquête publique** : l'enquête publique se déroulera du mardi 27/06/2023, à 9 h, au vendredi 28/07/2023, à 17 h, soit pour une durée de 32 (trente-deux) jours consécutifs, en mairie de Cléguer, 19, rue Félix-Le Gleut, 56620 Cléguer, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi 08/07/2023, de 9 h à 12 h (fermeture de la mairie les samedis suivants) ; du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30, excepté le mardi (fermé).

M. le Commissaire enquêteur recevra, pendant 4 (quatre) demi-journées, en mairie de Cléguer : 26/06/2023, de 9 h à 12 h ; 21/07/2023, de 9 h à 12 h ; 05/07/2023, de 14 h à 17 h ; 28/07/2023, de 14 h à 17 h.

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 27/06/2023, à 9 h, au vendredi 28/07/2023, à 17 h 30 inclus, ou à partir du site internet de la commune [www.cleguer.fr](http://www.cleguer.fr)

Des observations et propositions pourront être formulées, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture (28/07/2023, à 17 h) à l'adresse suivante : [enqueteublique-plu-cleguer@registreemat.fr](mailto:enqueteublique-plu-cleguer@registreemat.fr) ou sur le registre dématérialisé sur le site [www.registredemat.fr/enqueteublique-plu-cleguer](http://www.registredemat.fr/enqueteublique-plu-cleguer)

Toutes les observations et propositions transmises par voie numérique (courriels ou registre dématérialisé) seront consultables sur le site [www.registredemat.fr/enqueteublique-plu-cleguer](http://www.registredemat.fr/enqueteublique-plu-cleguer)

Les observations et propositions pourront également être consignées sur le registre d'enquête papier, coté et paraphé par M. le Commissaire enquêteur, où chacun pourra prendre connaissance des éventuelles observations et propositions formulées, ou par correspondance à M. le Commissaire enquêteur, mairie de Cléguer, 19, rue Félix-Le Gleut, 56620 Cléguer, ou enfin par mail à l'adresse suivante : [enquetepublique-plu-cleguer@registreemat.fr](mailto:enquetepublique-plu-cleguer@registreemat.fr)

**Existence d'une évaluation environnementale :**

Le projet de révision alléguée n°1 du PLU comporte une évaluation environnementale. Le projet de modification de droit commun n°1 du PLU est quant à lui, dispensé d'évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas, réalisé par l'autorité environnementale et jugeant de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Les deux avis de l'autorité environnementale sont donc joints au dossier d'enquête publique.

**Identité de la personne responsable du projet** : la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Alain Nicolazo, maire de Cléguer.

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur** : M. le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 (trente) jours pour transmettre à M. le Maire de la commune de Cléguer le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant les projets de révision alléguée n° 1 et de modification de droit commun n° 1 du PLU opposable.

Ces documents seront ensuite tenus à la disposition du public en mairie, 19, rue Félix-Le Gleut à Cléguer (56620), aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune, durant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

**Décision au terme de l'enquête** : après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver les procédures de révision et modification du PLU de la commune de Cléguer.

**Renseignements** : toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès des services municipaux de la commune de Cléguer, 19 rue Félix-Le Gleut, 56620 Cléguer.

COMMUNE DE QUÉVEN

2<sup>e</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projets de modifications de droit commun n° 1 & n° 2 du Plan local d'urbanisme**

Par arrêté municipal n° SU-2023-03 en date du 5 mai 2023, M. le Maire de Quéven a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative aux modifications de droit commun n° 1 & n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU).

À cet effet, M. Stéphane Simon a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

À l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal de la commune de Quéven devra approuver par délibérations les modifications de droit commun n° 1 & n° 2 du PLU.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Quéven, place Pierre-Quinio, pendant 33 jours consécutifs, du 08/06/2023, à 9 h au 10/07/2023, à 17 h.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur à la mairie de Quéven (56530), place Pierre-Quinio. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune [www.queven.com](http://www.queven.com). Des observations pourront être formulées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : [plu-queven@registreemat.fr](mailto:plu-queven@registreemat.fr)

M. le Commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie les :

- lundi 12 juin, de 9 h à 12 h ;
- lundi 19 juin, de 16 h à 19 h ;
- mercredi 28 juin, de 9 h à 12 h ;
- lundi 10 juillet, de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au responsable de l'autorité organisatrice de l'enquête dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique conjointe et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site de la commune [www.queven.com](http://www.queven.com) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Toute demande d'information sera adressée à la mairie, place Pierre-Quinio, 56530 Quéven (renseignements au 02 97 80 14 14).



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Délivrance d'un permis d'aménager

**pour la construction d'un quai de chargement et de déchargement avec terre-plein attenant dans la bande littorale des 100 mètres**

En exécution de l'arrêté du maire de Crac'h en date du 10/05/2023 et en application de l'article L121-17 du Code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager n° 05604623T0003 au nom de la SARL Atlantic's Oysters représentée par M. Olivier Le Drève dont le projet concerne la construction d'un quai de chargement et de déchargement avec terre-plein attenant.

Mme Christine Bosse est désignée par M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé du 12/06/2023 au 30/06/2023 inclus, en mairie de Crac'h, où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la mairie : lundi, 14 h-17 h ; mardi, 9 h-12 h et 14 h-17 h ; mercredi, 9 h-12 h et 14 h-17 h ; jeudi, 9 h-12 h ; vendredi, 9 h-12 h et 14 h-17 h ; samedi, 9 h-12 h.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <https://www.ville-crach.fr/>

Les personnes intéressées pourront consigner sur le registre ouvert à cet effet leurs observations éventuelles à la commissaire enquêteur, à la mairie de Crac'h, lors des permanences suivantes : mardi 13/06/2023, de 9 h à 12 h ; mercredi 21/06/2023, de 14 h à 17 h ; samedi 24/06/2023, de 9 h à 12 h ; vendredi 30/06/2023, de 14 h à 17 h.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à l'adresse suivante à l'attention de la commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête publique : mairie de Crac'h, à l'attention de Mme Bosse, commissaire enquêteur, place René-Le Mené, 56950 Crac'h.

Le public pourra également adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@crach.bzh](mailto:enquetepublique@crach.bzh) en indiquant en objet « observations enquête publique quai de chargement et de déchargement avec terre-plein attenant ».

La commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions motivées seront déposées en mairie de Crac'h pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Après réception du rapport et des conclusions, le maire autorisera ou refusera le permis d'aménager.

## Vie des sociétés - Avis de constitution

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 07/06/2023, à Auray. Dénomination : **TI AWEN**. Forme : société civile. Siège social : 10, Pointe du Blair, 56870 Baden. Objet : l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, en pleine propriété ou en usufruit, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation par bail, prise en crédit bail, location, sous location ou autrement d'un ensemble immobilier sis à Auray (56400), 7, rue Clemenceau, et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 €. Montant des apports en numéraire : 1 000 €. Cession de parts et agrément : les parts ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit quelle que soit la qualité du cessionnaire qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés, à l'unanimité, le cédant pouvant prendre part au vote. Gérant : M. Hervé Louis Serge Henri Bossard, demeurant 6, rue Charles-Cavan, 95800 Courdimanche. Gérant : Mme Emmanuelle Anne Jacqueline Freyre épouse Bossard, demeurant 6, rue Charles-Cavan, 95800 Courdimanche. La société sera immatriculée au RCS de Vannes. Pour avis, le notaire, M<sup>e</sup> Tanguy de PIETRESON de SAINT AUBIN.

## Vie des sociétés - Formalités diverses

FIDAL, société d'avocats  
parc tertiaire de Laroiseau-II, 67, rue Anita-Conti, 56002 VANNES cedex

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

## TAXI OUEST

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €  
Siège social : 24, rue de l'Église, 56760 PÉNESTIN - RCS VANNES 501 845 861

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20/04/2023, les associés ont décidé, à compter du 21/04/2023, de :

- Transférer le siège social de la société du 24, rue de l'Église, 56760 Pénestin, au 32, Le Pondy, lieu dit La Porte, 56130 Féréol.
- Modifier la dénomination sociale pour devenir Urgania.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance

RENDEZ-VOUS SUR  
letelegramme.fr

Vous créez votre entreprise ?

Saisissez votre annonce légale sur  
regions-annonceslegales.comTous journaux  
habilités en FranceDevis & attestation  
de parution immédiats